

cours à Saint-Thomas sans s'exposer à être interrompu. Il aurait aimé qu'il y eût du tapage, ce soir-là, mais les conservateurs étaient bien décidés à ne pas lui en fournir l'occasion et s'abstinrent de toute démonstration, de sorte qu'il n'eut à se plaindre que des frasques de deux ou trois petits gamins.

L'impression générale était qu'il était venu à Saint-Thomas uniquement pour donner lieu à quelque échaffourée qui lui aurait permis de dire dans la province de Québec : "J'ai été insulté dans la province d'Ontario". Sa présence à Saint-Thomas n'avait pas d'autre objet. Je n'ai pas à excuser la conduite de ces jeunes gens ; si le roi d'Angleterre, en personne eut été là, il est probable qu'ils auraient fait la même chose. Il n'y avait pas la moindre intention d'insulte à l'adresse du ministre des Travaux publics.

M. HUGHES (Victoria) : Avait-il payé ces enfants pour l'interrompre !

M. INGRAM : Non. Si le ministre à l'intention de se livrer à cette pratique de la première pelletée de terre, je lui conseillerais de ne pas le faire la veille d'une élection. Cela ressemble trop à une manœuvre politique, et la présence des militaires ne peut avoir aucun effet sur les électeurs.

M. BENNETT : Il n'a pas remporté l'élection.

M. INGRAM : Non ; son discours a eu un effet tout opposé, et je crois qu'il m'a profité. Il aurait mieux valu pour lui de continuer à travailler pour ses amis dans la province de Québec. Loin de me plaindre du discours qu'il a prononcé en cette circonstance, je dois plutôt l'en remercier.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si le discours que j'ai prononcé à Saint-Thomas a pu faire quelque bien à mon honorable ami, je me ferai un plaisir de recommencer. Mais, à propos, les électeurs de Saint-Thomas n'ont pas trop mal voté. Je n'ai parlé que dans la ville, et si j'avais pu parler ailleurs, l'honorable député ne serait peut-être pas ici ce soir. Quoi qu'il en soit, j'aurai peut-être l'occasion de prendre ma revanche. Ce voyage à Saint-Thomas est un des plus agréables que j'aie jamais faits. J'y ai été très bien reçu. Il y avait une grande parade militaire, en dehors de toute considération politique, et ce sont deux officiers conservateurs qui m'ont invité à enlever la première pelletée de terre, et j'ai fait mon devoir.

M. TAYLOR : L'entreprise était-elle adjuagée ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non ; je ne faisais que consacrer le terrain.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : A ce propos, je puis ajouter que si, en temps d'élection, plus de gens d'Ontario venaient dans Québec et plus de gens de Québec allaient dans Ontario, tout le monde s'en trouverait mieux. Abstraction faite de tout esprit de parti, c'est ce que je pense. Si ces échanges de visites avaient lieu on verrait moins de ces récriminations que nous entendons maintenant. Les orateurs d'Ontario, appartenant aux deux partis politiques, seront toujours bien reçus dans la province de Québec. Si l'honorable chef de l'opposition y vient après la session, les libéraux l'accueilleront à bras ouverts et seront charmés de faire sa connaissance. Je dois ajouter que l'honorable député (M. Ingram) fait erreur en disant qu'aucun crédit n'avait été voté pour cet édifice.

M. TAYLOR : Qui surveille les travaux de l'arsenal de Brockville ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : M. Mix.

M. TAYLOR : Est-il vrai que ce même M. Mix surveille aussi l'érection de la superbe résidence que fait construire M. Fulford ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : On m'a écrit que M. Mix se livrait à d'autres occupations, et je lui ai fait savoir qu'il devait consacrer tout son temps au gouvernement, sous peine d'être considéré comme ne faisant pas son devoir.

M. TAYLOR : Quel est son salaire ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : De \$75 par mois.

M. TAYLOR : Pourquoi M. Dillon, qui fut l'architecte et le surveillant de ces travaux pendant un certain temps, a-t-il été congédié et remplacé par M. Mix ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : M. Dillon n'était employé que temporairement, et a été remplacé par M. Mix. Nous ne sommes pas tenus de toujours employer les mêmes personnes. Si mon honorable ami a des employés, il peut les changer à volonté.

M. TAYLOR : S'est-on plaint de la manière dont M. Dillon s'acquittait de ses fonctions ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu des plaintes.

M. TAYLOR : A l'heure qu'il est, M. Mix consacre-t-il tout son temps à l'arsenal de Brockville ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ce sont les instructions qu'il a reçues, et si l'honorable député prétend le contraire, une enquête sera faite, et si l'accusation est prouvée, M. Mix sera destitué.

M. MONK : Je remarque des écarts considérables dans les salaires payés aux surveil-